

Levée de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité pour la MRC de Bellechasse

Saint-Lazare, le 1^{er} juin 2020 – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), a décidé de modifier l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité.

Cette décision entraîne donc la levée de l'interdiction pour le territoire de la MRC de Bellechasse, et ce, depuis le 30 mai à 13 h.

À l'approche de l'été, avec la feuillaison des arbres et arbustes et l'apparition de la verdure, ainsi que l'augmentation des taux d'humidité relative, les risques associés aux feux à ciel ouvert diminuent dans plusieurs régions, ce qui permet au MFFP de lever l'interdiction pour le territoire de Bellechasse.

La MRC vous invite à consulter l'extrait du Règlement concernant la création et les interventions du Service municipal de Sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies sur notre site web www.mrcbellechasse.qc.ca.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Steeve Malaisson, coordonnateur du Service incendie de la MRC de Bellechasse au 418-883-3347 poste 634 ou par courriel smalaisson@mrcbellechasse.qc.ca.